C.S. nº	
0.0.11	

COUR SUPRÊME DU YUKON

CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LA PRISE DE DÉCISIONS, LE SOUTIEN ET LA PROTECTION DES ADULTES, L.Y. 2003, ch. 21 (la « Loi »), plus particulièrement l'ANNEXE A, LA LOI SUR LA PROTECTION DES ADULTES ET LA PRISE DE DÉCISIONS LES CONCERNANT, PARTIE 3, TUTEURS NOMMÉS PAR LA COUR (« partie 3 »)

	NOMMES PAR LA	COUR (« partie 3 »)	
DANS L'AFFA	IRE D'UNE DEMAI	NDE POUR LA TUTE	LLE DE
	(10.000	d a 12 advilla V	
connu égale	ment sous le nom d	de l'adulte) le : (s'il y a lieu)	
À remplir par un éval	uateur, conforméme s et la prise de déc		P ACITÉ n vertu de la <i>Loi sur la</i> f. (Joindre des feuilles
PARTIE 1 : RENSEIGN Nom de l'adulte :	EMENTS GÉNÉRA	AUX	
Nom de l'addite .			
(nom de famille)	(prénd	om)	(autres prénoms)
connu également sous	le nom de (s'il y a	ieu) :	
Date de naissance :	(1)		
	(jour)	(mois)	(année)
Adresse du domicile f	ixe		
(adresse municipale)	(ville ou localité)	(code postal)	(numéro de téléphone)

(adresse municipale) (ville ou localité) (code postal) (numéro de téléphone) Adresse actuelle, si elle diffère de l'adresse du domicile fixe (ville ou localité) (adresse municipale) (code postal) (numéro de téléphone) Lieu de l'évaluation _____ Date(s) de l'évaluation Nom de l'évaluateur Agence _____ Profession _____ Adresse postale _____ Téléphone _____ Courriel ____ Si vous utilisez des normes, des outils ou des tests aux fins de l'évaluation, énumérezles et joignez des copies au rapport.

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse du domicile

PARTIE 2 : RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DE L'INCAPACITÉ

Evaluation de l'incapacite concernant :			
 ☐ Affaires ☐ Affaires ☐ Affaires juridiques financières santé personnelles 			
1. Décrivez brièvement le problème ou les questions dont vous avez été saisis.			
2. Depuis quand le problème existe-t-il?			
 Décrivez brièvement la façon dont l'adulte perçoit son problème. a. Affaires financières 			
b. Soins de santé			
c. Affaires personnelles			

	d. Affaires juridiques
4.	Si l'adulte ne comprend pas son problème, qu'est-ce qui l'en empêche? (Veuillez discuter ci-dessous de tous les domaines touchés concernant la prise de décisions, cà-d. finances, soins de santé, personnel et juridique.)
5.	Décrivez brièvement la façon dont l'adulte perçoit les choix qui s'offrent à lui.
6.	Si l'adulte ne comprend pas les choix qui s'offrent à lui, qu'est-ce qui l'en empêche?
7.	Décrivez brièvement la façon dont l'adulte juge les conséquences des choix qui s'offrent à

8.	Si l'adulte n'est pas en mesure d'évaluer les conséquences des choix qui s'offrent à lui, qu'est-ce qui l'en empêche?
9.	Décrivez brièvement la capacité de l'adulte à mettre à exécution une décision qui a été pris
10	Si l'adulte ne peut mettre à exécution une décision prise, qu'est-ce qui l'en empêche?
	ARTIE 3 : SOURCES DE RENSEIGNEMENTS AUXILIAIRES Qui sont les personnes disponibles pour aider l'adulte?
2 .	Avec qui a-t-on communiqué, parmi les personnes disponibles pour aider l'adulte, pour obtenir des renseignements auxiliaires et pourquoi?
3.	Quels renseignements ont été obtenus lors de la collecte de renseignements auxiliaires?

4. Quelle est la nature de la relation entre l'adulte et les personnes qui sont les sources de renseignements auxiliaires (ex. durée de la relation, degré d'intimité, absence ou présence de conflits, attitudes envers l'adulte) et quelle est l'appréciation de la fiabilité des renseignements?		
5.	Existe-t-il une divergence entre les renseignements auxiliaires recueillis, vos observations et les réponses données par l'adulte?	
Si	oui, veuillez préciser :	
	RTIE 4 : PROBABILITÉ DE CHANGEMENTS Quelles sont l'étendue, la durée et la réversibilité de l'incapacité dont est	
	affligée la personne et la probabilité de changements?	
	Sur quels renseignements médicaux ou autres renseignements votre opinion repose-t-elle?	
	our quels renseignements medicadx ou autres renseignements votre opinion repose-t-elle:	

PA	ARTIE 5 : BESOIN D'UNE TUTELLE ET BIENFAITS POUR LA PERSONNE
1.	Décrivez brièvement les besoins de l'adulte et les risques non admissibles pour lui-même ou les autres.
_	
2.	Quelles formes de soutien peuvent être apportées à l'adulte et lesquelles lui ont été apportées ou prises en considération?

6.	Est-ce que le tuteur recevra la collaboration de l'adulte et les décisions du tuteur seront-elles à son avantage? Si ce n'est pas le cas, serait-il plus avantageux de placer l'adulte en contention, de le déplacer ou de le diriger? Est-ce que les avantages d'une telle mesure seront plus importants que les conséquences négatives pour l'adulte?
5.	Est-ce que le bien-être de l'adulte ou ses biens subiront, selon toute probabilité, des torts sérieux si un tuteur n'est pas nommé?
_	
4.	Les conséquences néfastes qui nuiront à la qualité de vie de l'adulte ou à son bien- être psychologique l'emporteront-elles sur les avantages qui découleront de la nomination d'un tuteur?
_	
3.	Est-ce que des interventions moins radicales que la tutelle pourraient être utilisées afin d'aborder les problèmes de l'adulte et réduire ainsi tout risque à un niveau acceptable?

PARTIE 6 : VOLONTÉ DE L'ADULTE

Est-ce que l'adulte a exprimé une préférence pour une personne qui peut agir à titre de tuteur?	
☐ Oui ☐ Non	
Nom de la personne :	
Liens avec l'adulte :	
Énumérez les motifs exprimés par l'adulte justifiant que cette personne agisse à titre de tute	ır.
PARTIE 7 : RÉSUMÉ DE L'AVIS Selon moi, l'adulte est une personne capable et ne requiert pas de tuteur pour	
gérer ses affaires.	
Selon moi, l'adulte est une personne incapable et requiert un tuteur pour la gestion de ce suit :	; qui
☐ Affaires financières	
En particulier	
☐ Affaires juridiques	
Obtenir des services juridiques au nom de l'adulte et charger un avocat, au nom de l'adulte, d'instituer, de poursuivre, de contester ou de régler toute procédure judiciaire ou de conclure une transaction.	
En particulier	

☐ Soins de santé			
Déterminer si l'adulte doit recevoir des soins et donner ou refuser son consentement conformément à la <i>Loi sur le consentement aux soins</i> (notamment si l'adulte doit demeurer dans un établissement de soins).			
En particulier			
☐ Affaires personnelles			
Déterminer où doit vivre l'adulte et avec qui.			
Décider si l'adulte devrait travailler et, dans l'affirmative, du type de travail, pour qui l'adulte doit travailler et de questions connexes.			
Déterminer si l'adulte doit participer à une formation pédagogique, professionnelle ou à toute autre formation et, s'il y a lieu, la nature de la formation et toute autre question connexe.			
Décider si l'adulte devrait demander une licence, un permis, une approbation ou une autre autorisation exigée par la loi.			
Prendre des décisions au nom de l'adulte concernant ses activités quotidiennes, y compris des décisions portant sur son hygiène, son régime alimentaire et son habillement, ses activités sociales, ses compagnons et ses amis.			
Mettre l'adulte en contention, le déplacer et le diriger, ou faire en sorte qu'il le soit.			
Prendre les mesures nécessaires pour les soins, la formation et le soutien financier temporaire des enfants mineurs de l'adulte, ou de toute autre personne dont l'adulte prend soin ou aux besoins desquelles il subvient.			
En particulier			
opinion se fonde sur ce qui suit :			
_ Renseignements reçus			
_ Évaluation sur la capacité de fonctionner et de prendre des décisions			
_ Évaluation médicale et autres évaluations professionnelles			
_ Renseignements auxiliaires _Autres			
Allies			

Mon

Un exemplaire de mon *curriculum vitae* est joint en pièce « A » de ce rapport.

FAIT SOUS SERMENT devant moi dans la municipalité de)		
	,)		
au Yukon, ce	jour de)		
(mois) , (anné	e)))	Signature de l'évaluateur	
Notaire public dans et pour le territoire du Yukon				

COUR SUPRÊME DU YUKON

CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LA PRISE DE DÉCISIONS, LE SOUTIEN ET LA PROTECTION DES ADULTES, L.Y. 2003, ch. 21 (la « Loi »), plus particulièrement l'ANNEXE A, LA LOI SUR LA PROTECTION DES ADULTES ET LA PRISE DE DÉCISIONS LES CONCERNANT, PARTIE 3, TUTEURS NOMMÉS PAR LA COUR (« partie 3 »)

DANS L'AFFAIRE D'UNE DEMANDE POUR LA TUTELLE DE				
(nom de l'adulte)				
connu également sous le nom de : (s'il y a lieu)				

RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DE L'INCAPACITÉ

Adresse		
	- -	
	- -	